



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Je, soussignée, greffière par intérim de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 28 août à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 3, rue Laurier sur le lot 4 426 835 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- une marge avant de 4,75 mètres alors que l'article 210 du *Règlement 5000 de zonage* exige une marge avant obligatoire de 8,18 mètres;
- une hauteur de 9,14 mètres au-dessus du niveau moyen du centre de la rue alors que l'article 330 du *Règlement 5000 de zonage* exige une hauteur maximale de 8,85 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 21 juin 2017.

Johanne Corbeil
Greffière par intérim
Services juridiques